

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES À CHEVRY-COSSIGNY

L'Opération Tranquillité Vacances a pour but de vous faire profiter un maximum de vos vacances ou de votre période d'absence afin d'avoir l'esprit serein. Il s'agit d'un service de proximité indissociable de la sécurité des biens et des personnes indispensable pour notre commune. Ce service est gratuit et destiné à l'ensemble des Chevriards. Les agents de Police municipale assurent la surveillance journalière de votre habitation dans la limite de leurs interventions, durant vos périodes d'absence tout au long de l'année. Ils assurent qu'aucune anomalie n'est visible aux abords de votre habitation, défaut susceptible d'alerter sur un possible cambriolage en cours ou encore un futur projet d'effraction. De même, le fait de signaler votre départ permet au service d'avoir connaissance des logements inhabités.

Il est donc primordial de vous inscrire, en venant remplir et déposer votre formulaire à l'accueil de la mairie ou au service de la Police municipale. Vous pouvez ainsi partir l'esprit tranquille.



Cette campagne s'articule autour de deux axes: sensibiliser les habitants de la commune aux mesures de sécurité à adopter, les inviter à signaler leur absence au sein de notre service de manière à connaître leurs coordonnées en cas de besoin et classer et enregistrer les absences de manière à orienter nos patrouilles et notre vigilance sur les logements inoccupés.



chevry-cossigny.fr  

PARTEZ SEREIN !

QUELQUES CONSEILS AVANT VOTRE DÉPART

- 1) Prendre des dispositions sur vos moyens de fermeture (porte blindée, serrure sécurisée, volets résistants et renforcés...)
- 2) Lors d'une absence même de courte durée, pendant vos courses par exemple, fermez tous les accès, enclenchez l'alarme, allumez votre radio ou laissez une lumière allumée.
- 3) Pensez à verrouiller vos portes de services tels que garages. Mettez en place des barreaux aux soupiraux et vasistas.
- 4) Ne jamais laisser les clés sous le paillason ou encore dans la boîte aux lettres.
- 5) Signalez votre départ à vos voisins de confiance afin de veiller sur votre logement :
 - a. Leurs confier vos clés,
 - b. Demander leurs de ramasser votre courrier,
 - c. Demandez leurs d'ouvrir vos volets pour simuler votre présence.
- 6) Ne pas révéler votre absence à des inconnus, ni sur les réseaux sociaux.
- 7) Changer vos serrures et vos verrous si vous avez le moindre doute suite à la perte ou le vol de vos clés ou encore si vous vous installez dans un nouveau logement.
- 8) Ne jamais indiquer votre adresse sur vos trousseaux de clés.
- 9) Evitez de laisser chez vous des objets de valeurs tels que bijoux, liquidités ou encore des objets d'arts. Privilégier un coffre-fort en banque ou un coffre personnel, ceci en cas d'absence prolongée.
- 10) Ne jamais laisser rien d'apparent dans votre véhicule susceptible d'attirer la convoitise de personnes mal attentionnées.
- 11) Faire un inventaire détaillé avec prise de photo de vos objets de valeurs avant de partir.
- 12) Photocopier vos documents officiels afin de faciliter les démarches si besoin est.

Quand vous êtes à votre domicile, soyez vigilant aux habitations de vos voisins, signalez les individus faisant du porte à porte et les véhicules suspects. Appeler les services de police sans vous montrer en composant le 01.64.05.32.24 ou le 17.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Nom / prénom :

E-mail :

Adresse :

Type de logement :

Si appartement, digicode, porte et étage :

Existence système d'alarme : ☐ oui ☐ non

Autorisation de pénétrer sur votre propriété (notamment si anomalie constatée) ? :

Personnes à prévenir et /ou en possession des clés :

Période d'absence :

Adresse de vacances :

N°de téléphone pour vous joindre :

Observations complémentaires : (véhicules...)

À _____ , le

Signature

Fiche à envoyer par mail, voie postale ou à déposer à l'adresse suivante :

police.municipale@chevry-cossigny.com

20 rue Charles Pathé 77173 Chevry-Cossigny

Les informations recueillies sur ce formulaire seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Police municipale de Chevry-Cossigny. Les données sont conservées pendant une durée de un an. Conformément à la loi informatique et libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données, en vous adressant à la mairie de Chevry-Cossigny : 01 64 05 20 22 - mairie@chevry-cossigny.fr



chevry-cossigny.fr  